

22 Une approche humaniste des relations internationales

NOS PROPOSITIONS

En date du 20 mars 2017

CONTACT :

Pôle Programme :

arthur.keller@charlotte-marchandise.fr

Questions générales :

contact@charlotte-marchandise.fr

Face au désordre et au chaos du monde, à des conflits qui s'enracinent dans les humiliations du passé et se développent sur les frustrations du présent, il apparaît indispensable de promouvoir une nouvelle vision des relations internationales.

Inégalités économiques et sociales dans un contexte de mondialisation débridée, carences de la gouvernance et de l'État de droit, sclérose des institutions internationales, incapacité à prendre en compte tant les évolutions du monde du XXI^e siècle que ses multiples acteurs et l'émergence de nouveaux risques, nécessitent de refonder une « communauté internationale » qui n'a, de fait, jamais existé.

Sans préjuger de la politique internationale de Donald Trump dont les errements ne cessent d'inquiéter, on ne peut que constater le désarroi des pays dits occidentaux qui s'aperçoivent que leur « universalisme » n'est plus partagé par grand monde et que les autres peuples n'ont pas la même histoire, pas le même vécu et donc pas les mêmes attentes ou la même vision. Ce monopole de la « narration du monde » a pris fin alors que les États-Unis perdaient leur hyperpuissance et que les Russes ressassaient leur amertume, le monde arabe ses humiliations, la Chine ses nouvelles ambitions et l'Europe ses désillusions. Dans ce kaléidoscope des sentiments et des ambitions, les peuples n'attribuent plus le même sens au concept de « communauté internationale ».

Pour renaître – ou pour naître vraiment – une telle communauté ne pourra que s'appuyer sur la réaffirmation de valeurs partagées, énoncées dans le préambule de la charte des Nations unies qui proclame les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits, le maintien de la justice, le progrès social et la tolérance, tout en tenant compte des évolutions d'un monde globalisé, des dynamiques et aspirations de chacun·e et des défis environnementaux.

Dans cette optique, il nous faut nous interroger sur nos positions relatives au Moyen-Orient, à la Russie, à la Chine, aux pays du Sud et aux organisations internationales, sans oublier de remettre en question les efforts budgétaires que nous consacrons à la force de dissuasion nucléaire.

*« Le vieux monde se meurt, le nouveau tarde à apparaître
et dans ce clair-obscur surgissent les monstres »*

Antonio Gramsci

► DEMÊLER LE NŒUD GORDIEN MOYEN-ORIENTAL

Nous ne pouvons échapper aux tourments de notre voisinage du Proche et du Moyen-Orient, qui se manifestent et s'exportent sous forme de guerres, de flux migratoires et de terrorisme. La liste des sources d'instabilité est longue : des clivages confessionnels et ethniques, un État d'Israël contesté par ses voisins, des États-Nations fragiles sans consensus communautaire, des régimes autoritaires souvent corrompus, une société civile et des élites forcées au silence, la question kurde non résolue, l'accès aux ressources en eau, l'exportation du pétrole et du gaz, les ressentiments vis-à-vis de l'Occident et de ses interventions passées et actuelles, les guerres entre voisins... Il convient de remettre la paix à l'ordre du jour, aussi difficile que cela puisse paraître, pour tous ceux qui y ont intérêt des deux côtés de cette mer commune, en proposant de :

- Organiser une conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de l'Allemagne et des trois principales puissances régionales, l'Arabie Saoudite, l'Iran et la Turquie, pour un accord écrit imposant le retrait de toutes les forces étrangères en Syrie et la fin immédiate de la fourniture d'armes aux belligérants quels qu'ils soient. En cas de désaccord de l'une des puissances actives dans la région, ou de rupture de l'accord signé, un embargo sur les ventes d'armes à leur destination et des sanctions économiques leur seraient imposés.

- Réviser les relations privilégiées de la France – et si possible des pays membres de l'Union européenne – avec l'Arabie Saoudite et le Qatar tant qu'ils n'auront pas coupé tout lien avec leurs épigones djihadistes et que leurs lois et pratiques, en Syrie comme au Yémen, s'opposent au droit international et aux conventions de l'ONU.
- Mettre en œuvre les accords de Genève avec un gouvernement de transition sans Bachar el-Assad et son entourage proche, comprenant un plan cohérent de transformation de l'armée sans exclusion communautaire et de rétablissement des services de base. La transition devra être anticipée et organisée, à partir d'une stratégie claire et partagée.
- Proposer une force de maintien de la paix de l'ONU à même de stabiliser le pays pendant la transition et d'éviter les violences interethniques et interreligieuses, en attendant la mise en place d'une armée multiconfessionnelle.
- Garantir une forte autonomie aux Kurdes syriens comme irakiens.
- Reconnaître que seules les dynamiques politiques pourront stabiliser le Moyen-Orient et que les pays occidentaux peuvent y contribuer ou, au contraire, aggraver le chaos dont Daesh et Al-Qaïda se nourrissent.

Une telle mesure revient à assumer, en évitant toute arrogance néocoloniale, notre responsabilité dans un Moyen-Orient en partie façonné par les accords Sykes-Picot conclus en 1916 par la France et le Royaume-Uni.

- Soutenir les sociétés civiles pour la mise en place d'un gouvernement de transition multiconfessionnel en Syrie comme en Irak ou en Libye, respectant l'État de droit et la bonne gouvernance.
- Accorder un soutien financier exceptionnel pour reconstruire des pays dévastés et accompagner leur développement économique et social.
- Privilégier, à des interventions armées tous azimut, la diplomatie préventive pour résoudre les conflits.
- Accueillir inconditionnellement les réfugiés pouvant prétendre au droit d'asile au titre des conventions de Genève, assurer leur répartition équilibrée entre les pays occidentaux, États-Unis, Canada, et bien sûr Union européenne (cf. notre livret thématique n° 24, « *Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration* »).

Ces réfugiés seront vivement incités – y compris financièrement – à retourner ensuite dans leur pays pour participer activement à sa reconstruction et à son développement politique, économique et social.

- Définir une stratégie non seulement militaire, mais aussi politique et en termes de valeurs, qui soit adaptée à contrer le projet global de Daesh, mobilisateur et de type révolutionnaire, ainsi que sa puissance d'attraction. Cela nécessite de faire l'effort de comprendre, non pour les excuser mais pour connaître leur tissu social et religieux, les moteurs et désirs des combattants djihadistes.
- Refondre notre politique de sécurité en privilégiant d'une part le renseignement humain de qualité et de proximité plutôt que la surveillance massive et vaine de la population, d'autre part le rétablissement et le développement des libertés publiques – comme avait su le faire, dans une situation plus tragique encore, le Conseil national de la Résistance – qui représentent la meilleure défense de nos valeurs, en enfin la prévention des conflits identitaires, en France comme ailleurs dans le monde.

► RELANCER LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

Nous proposons de presser les gouvernements israélien et palestinien à aboutir à un accord dans un cadre précis et un calendrier contraint afin de régler l'ensemble des problèmes posés et, pour cela, de :

- Dénoncer clairement la politique française actuelle qui s'est éloignée de l'équilibre traditionnel de la France au Proche-Orient en soutenant un gouvernement israélien dont la politique extrémiste et expansionniste dénie tout droit aux Palestiniens.
- Passer des accords culturels, commerciaux et militaires avec le nouvel État palestinien afin d'assurer sa reconstruction économique et sa sécurité.

- Lancer une initiative internationale visant à contraindre leurs gouvernements à aboutir à un accord réglant impérativement l'ensemble des problèmes : retour aux frontières de 1967 avec d'éventuels échanges de terres décidés d'un commun accord, définition du statut de Jérusalem comme capitale des deux États sous contrôle international, retour des réfugiés ou intégration de ceux-ci dans les pays voisins, conditions de sécurité, partage des ressources en eau.
- Proposer à la communauté internationale, en cas d'échec de cette initiative, d'exiger l'application immédiate des résolutions de l'ONU concernant l'occupation des territoires palestiniens et d'imposer la création d'un État palestinien dans ses frontières du 4 juin 1967 et sur la base de l'initiative arabe de 2002. Reconnaître officiellement cet État palestinien comme l'ont déjà fait 138 États et comme l'ont recommandé les Parlements français et européen, et proposer à tous nos partenaires européens de faire de même.
- Exiger un étiquetage précis de tous les produits israéliens entrant dans le marché commun européen afin de permettre aux citoyens de boycotter ceux en provenance des territoires occupés, abusivement considérés comme israéliens.

► CRÉER LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE ÉQUILIBRÉ AVEC LA RUSSIE

La situation géographique de la Russie et son histoire récente depuis le milieu du XX^e siècle ont inscrit dans l'esprit du peuple russe et de ses dirigeants le complexe de l'encerclement. Il s'agit maintenant pour la Russie de retrouver son rang, d'être respectée et de jouer de nouveau un rôle de premier plan en Europe et au Moyen-Orient. Cependant, ses difficultés économiques, les risques d'un enlisement en Syrie et de troubles dans le Caucase où résident vingt millions de musulmans sunnites, la menace d'une confrontation avec les ambitions chinoises en Sibérie, pourraient amener la Russie à vouloir réintégrer le jeu international et contribuer aux nouveaux équilibres mondiaux qui se dessinent.

La défaite de l'URSS en Afghanistan et sa dislocation en 1991 ont créé un véritable traumatisme, une humiliation profonde et toujours vivace qui a nourri une volonté de revanche nationaliste, slave et orthodoxe, face à ce qui fut perçu comme une arrogance occidentale.

Il convient d'éviter le retour d'une logique de guerre froide en trouvant les moyens et les actions concrètes à même de faire évoluer la Russie vers davantage d'ouverture et de coopération :

- Cesser de s'aligner sur les positions actuelles de l'OTAN qui conduisent à faire monter les tensions avec la Russie par une stratégie de renforcement agressif du dispositif de défense à l'Est, demandé par la Pologne et les Pays Baltes, tout en réaffirmant la protection assurée à ces pays par leur appartenance à l'OTAN en application de l'article 5 de son traité fondateur qui garantit une intervention des alliés en cas d'« attaque armée » contre l'un de ses membres.
- Relancer le débat sur les enjeux et les moyens d'une politique européenne de défense autonome vis-à-vis des États-Unis et d'un éventuel partenariat avec la Russie face aux périls extérieurs.
- Dénoncer le rattachement de la Crimée à la Russie au mépris de toutes les règles internationales, tout en reconnaissant l'appartenance historique de ce territoire à l'espace russophone. Envisager une autonomie négociée de cette région en échange d'une levée progressive des sanctions économiques (même si leur efficacité demeure très faible).
- Rétablir le dialogue entre l'Union européenne et la Russie, suspendu par la crise ukrainienne. Relancer notamment les discussions concernant les « conflits gelés ».
- Sur la base des accords de Minsk, être à l'initiative de négociations visant à donner une large autonomie aux régions du Donbass en échange de garanties pour l'Ukraine (approvisionnement énergétique assuré dans la durée à un prix préférentiel, engagement russe de cesser de susciter des mouvements séparatistes, accords commerciaux préférentiels entre l'Ukraine et l'Union européenne) tout en garantissant à la Russie la non-intégration de l'Ukraine à l'OTAN et à l'Union européenne.
- Aider techniquement et financièrement la Russie à démanteler ses navires nucléaires hors d'usage suscitant de graves risques environnementaux. Cette aide sera assortie d'obligations de contrôle international des opérations pour éviter la dissémination des produits radioactifs vers des pays peu sûrs ou des organisations criminelles.

► FAVORISER UNE INTÉGRATION PACIFIQUE DE LA CHINE AU SYSTÈME INTERNATIONAL

La Chine tente de s'imposer comme une nouvelle puissance hégémonique en Asie et dans le monde. Sa force croissante intimide et elle pousse ses pions comme au jeu de go, à travers les « nouvelles routes de la soie », le contrôle des mers de Chine puis de l'Asie, la mainmise sur les îles Spratley, ainsi que via un nouveau leadership économique sur nombre de pays souhaitant prendre leurs distances avec les États-Unis. La crainte d'un affrontement entre les deux grandes puissances inquiète les pays riverains.

- Favoriser une émancipation de la Chine au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Encore trop souvent alignée sur la Russie, comme dans le dossier syrien, la Chine doit devenir une puissance diplomatique conforme à son poids économique.
- Intégrer la Chine dans un système de sécurité collective en Asie aux côtés des États-Unis, de la Russie et du Japon.
- Construire un partenariat écologique entre l'Union européenne et la Chine, suite à la COP 21 et à l'émergence de fortes préoccupations écologiques des populations chinoises, afin de faire pression sur la politique actuelle de retrait des États-Unis.
- Poursuivre une diplomatie active concernant les droits de l'homme en Chine, tant pour les individus que pour les minorités tibétaine et ouïghoure.

► RÉFORMER LE SYSTÈME DE L'ONU AUTOUR DE SES PRINCIPES FONDATEURS

Malgré ses insuffisances et son impuissance maintes fois avérées, le cadre juridique et institutionnel des relations internationales établi au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU), avec ses 193 membres, constitue le seul forum de dialogue multilatéral global. Plutôt que de vouloir le déconstruire, il s'agit de renforcer ses principes, d'assurer l'effectivité de leur application tout en l'adaptant aux évolutions du monde.

Si la série de traités internationaux sur les droits de l'homme et d'autres instruments adoptés depuis 1945 ne font pas partie du droit international dit « contraignant » (c'est-à-dire d'application obligatoire), ils ont une autorité morale considérable en raison du nombre élevé de pays qui les ont acceptés. Seul le Conseil de sécurité dispose de pouvoirs spécifiques car ses décisions prennent la forme de résolutions en principe contraignantes qui peuvent autoriser l'utilisation de la force par un ou plusieurs membres ou la mise en place de forces de maintien de la paix. Mais le droit de veto des cinq membres permanents empêche toute action d'envergure et notamment la mise en œuvre du droit international et du droit humanitaire.

Il demeure à la fois tout aussi indispensable que difficile de modifier la Charte des Nations unies car toute évolution doit être adoptée à la fois par le Conseil de sécurité et par un vote aux deux tiers des membres en Assemblée générale. Toutefois un certain nombre de pistes ne nécessitent pas une modification de la Charte et méritent d'être promues :

- Étendre le Conseil de sécurité à une vingtaine de membres permanents sans droit de veto pour assurer une meilleure représentativité géographique. L'Allemagne, le Japon, l'Inde, le Brésil, l'Égypte et l'Afrique du Sud pourraient être des candidats à ces nouveaux postes mais les rivalités régionales rendent difficile aujourd'hui une telle réforme.
- Encadrer le droit de veto – puisque sa remise en cause demeure irréaliste – par une stricte discipline conforme aux principes de la Charte des Nations unies et à ses textes fondateurs. Seule la pression des populations mondiales, ainsi que celle de pays victimes de conflits meurtriers, permettrait d'envisager une telle évolution et d'assurer sa mise en œuvre par des mobilisations citoyennes.

Afin d'éviter la paralysie du Conseil de sécurité, la France a proposé en 2013 que les membres permanents s'engagent volontairement et collectivement à ne pas recourir au veto lorsqu'une situation d'atrocité de masse est constatée. Cette initiative, reprise sous une forme conjointe avec le Mexique en 2016, propose que le Secrétaire général, après avoir été sollicité par le Haut-commissaire aux droits de l'Homme et/ou 50 États membres, puisse saisir le Conseil de sécurité sur une situation où des crimes de masse sont constatés.

- Relancer la mise en œuvre des réformes de la gestion de l'ONU et de la cohérence de ses actions proposées lors du Sommet mondial de 2005.

« Les résistances sont exacerbées par la schizophrénie chronique dont souffre l'ONU qui, par-delà les déclarations d'intention, demeure sous l'étroite dépendance de ses États membres », comme l'écrit un chercheur de l'Institut universitaire de hautes études internationales.

- Assurer une meilleure coordination entre l'ONU et les organisations régionales (Union africaine, Union européenne, etc.) lors des opérations de maintien de la paix, en tirant parti des forces de ces différentes organisations.
- Accroître la diplomatie préventive, la coopération internationale, le développement soutenable et inclusif, l'accompagnement dans la mise en place d'infrastructures résilientes.
- Répondre au changement climatique, en mobilisant et coordonnant davantage les diverses agences de l'ONU et leurs partenaires (institutions régionales, ONG, sociétés civiles) et en investissant davantage dans le renforcement des États et des institutions ainsi que dans la cohésion sociale des sociétés.
- Agir diplomatiquement pour que l'ONU demande à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec qui elle est liée par des « arrangements en vue d'une coopération efficace », d'adopter et de généraliser à l'ensemble du commerce mondial les normes du commerce équitable : rémunération juste du producteur, transparence, égalité femme/homme, conditions de travail, interdiction du travail des enfants, préservation de l'environnement...

► PROMOUVOIR UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Chaque tentative pour rendre la défense européenne autonome, et donc plus coûteuse, a découragé nos alliés européens, suscitant la stagnation du projet. Mais, alors que les États-Unis réévaluent la nature de leur engagement militaire en Europe au travers de l'OTAN, le moment paraît opportun pour relancer un véritable débat au sein de l'organisation sur ses objectifs dans un monde profondément transformé, et ce en lien avec l'idée d'une défense européenne renouvelée. Il s'agit, dans un monde particulièrement incertain et conflictuel, de se garder de toute précipitation, et nous proposons de :

- Se concentrer, sur le moyen terme, sur l'émancipation de l'Europe de la défense et l'acquisition des moyens (pas seulement militaires) pour la rendre effective et crédible.
- Envisager le retour à la situation d'avant 2007, avec une sortie de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN.
- Rester fidèle à l'objet initial de l'Alliance, c'est-à-dire la solidarité transatlantique entre démocraties, et s'employer à y faire prévaloir notre vision du « *soft power* ». Refuser pour cela l'élargissement indu du théâtre d'opérations militaires, ce qui revient à le réserver aux cas d'agressions caractérisées contre un ou plusieurs membres de l'Alliance par une puissance extérieure.
- Piloter une analyse européenne partagée sur l'évolution de nos rapports avec les États-Unis.

► CONDITIONNER LES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE À UN MIEUX-DISANT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL CONTRAIGNANT

Les traités de libre-échange existants obéissent à une même logique : libéraliser le commerce international en ouvrant les marchés aux forceps, en nivelant les règles sociales et environnementales par le bas et en réduisant le pouvoir régulateur des États, dans la mesure où le respect de ces accords doit être assuré par des tribunaux d'arbitrage ayant toute latitude pour condamner les États à des amendes exorbitantes. De surcroît, les négociations de ces accords se déroulent toujours de manière opaque, sans contrôle démocratique ni information aux citoyen-ne-s. Nous proposons donc de contraindre socialement et écologiquement lesdits traités (TAFTA, TISA et futurs traités éventuels).

La France refusera catégoriquement de signer tout accord de libre-échange entre l'Europe et d'autres régions du monde tant que les conditions suivantes ne seront pas réunies :

- Créer une commission de la société civile constituée d'élus locaux européens, d'experts, d'acteurs de l'économie sociale, solidaire et écologique, de citoyens européens tirés au sort et de représentants du monde associatif, ayant droit de regard et de veto sur les négociations d'accord de libre-échange
- Instaurer un mécanisme de cliquet concernant les normes et régulations sociales et écologiques : celles-ci ne peuvent évoluer que dans le sens d'une plus grande « préservation » des droits humains, des protections sociales et des systèmes écologiques ; aucun retour en arrière n'est possible, sauf sur demande des citoyens européens (Initiative Citoyenne Européenne) ou de la commission ci-dessus
- Garantir la transparence publique des négociations, et la tenue de débats publics ouverts dans les pays de l'Union
- Exiger de tout accord commercial qu'il respecte *a minima* le socle européen de normes et règles en matière de social et d'écologie ; c'est-à-dire qu'un accord ne pourra plus être soumis à étude que s'il est au moins aussi « ambitieux » sur ces plans, et juridiquement contraignant, que les législations intra-européennes en cours. Les conditionnalités des accords de libre-échange sont donc évolutives dans le temps, puisqu'elles progressent en même temps que le socle européen

Tout traité commercial résulte de longues négociations entre les parties. Au sein de l'Union européenne, ce sont les Chefs d'Etat et de gouvernement (le Conseil) qui donnent mandat à la Commission pour négocier les traités multilatéraux (à la différence des traités bilatéraux). Le Président français peut donc insister sur le respect de certaines normes et tenter de réunir une majorité d'Etats européens avec lui pour inclure ces conditions dans le mandat donné à l'Union. C'est ce que nous ferons.

Grâce à ces règles, la porte n'est pas fermée à des accords commerciaux entre puissances économiques, mais nous garantirons non seulement que les lois et normes européennes ne seront pas nivelées par le bas, mais en outre que celles en vigueur à l'étranger ne pourront qu'aller dans le bon sens : quiconque voulant faire commerce avec l'Europe devra au minimum se conformer à la politique socio-écologique de l'Union.

C'est, entre autres, le minimum acceptable afin d'avoir la moindre chance de relever le défi climatique, au-delà de l'ensemble des *contributions nationales* fixées par l'Accord de Paris sur le Climat entré en vigueur le 4 novembre 2016.

► REFONDER LA « COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE » SUR LA GÉO-ÉCOLOGIE

Nous aimons imaginer, à l'instar d'Hubert Védrine, que le meilleur espoir de constituer une « communauté internationale », introuvable dans le contexte géopolitique actuel, est la nécessité vitale de préserver notre planète commune, d'en assurer l'habitabilité pour tous les êtres humains et les prochaines générations, au-delà de leurs idéologies et de leurs croyances.

Ainsi, les États ne seraient plus considérés seulement comme des menaces ou des piliers de la sécurité internationale, des moteurs ou des freins au commerce et à la croissance économique, mais comme des soutiens ou des obstacles au destin partagé de la communauté humaine. Les notions de puissance et d'influence s'en trouveraient transformées, les alliances et les partenariats aussi.

Les prochaines COP (*Conferences Of the Parties*, ou *Conférences des États signataires*) pourraient devenir le point de départ de cette refondation vers une « communauté écologique internationale », au service de laquelle l'Union européenne pourrait trouver une nouvelle raison d'être.

Pour cette refondation, nous proposons de :

- Donner l'impulsion à l'instauration d'une *Charte des droits du vivant*, que préconisait Claude Lévi-Strauss.
- Définir les crimes contre la nature, à l'instar des crimes contre l'humanité. Reconnaître la notion d'écocide (voir livret thématique n°8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* »).
- Instituer un statut de réfugié climatique dans le droit international.
- Favoriser, aux niveaux économique, scientifique, technique, agricole, fiscal, commercial et législatif, des processus irréversibles et globaux « d'écologisation » et de lutte contre la pauvreté et les inégalités, s'appuyant sur une révolution des mentalités et des valeurs non plus seulement occidentales, mais universelles de la préservation de la planète et des êtres vivants.

► ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES DES PAYS DU SUD

Près d'un milliard de personnes dans le monde sont sous-alimentées. Plus du double souffrent de malnutrition. Cet échec est d'autant plus inacceptable que, compte tenu des progrès des savoirs et techniques agricoles au cours des dernières décennies, nous savons que les obstacles techniques sont surmontables et que l'on peut nourrir l'ensemble des habitants de la planète à condition de transformer les logiques de production. Ce sont le courage et la lucidité politiques qui font défaut. La nécessité d'agir, vite et avec des moyens accrus, demeure incontestable. Pour ce faire, nous proposons de :

- Lutter contre l'accaparement des terres cultivables qui a pris, ces dernières années, des proportions inédites à l'échelle planétaire. Achetés, loués ou concédés, des millions d'hectares sont arrachés aux communautés paysannes de nombreux pays du Sud et passent aux mains de sociétés agroindustrielles, d'États tiers et de fonds d'investissements. Des terres, qui assuraient l'alimentation des populations locales, sont détournées de leur fonction et dédiées à des monocultures d'exportation, à la production d'agrocarburants (à impact écologique et climatique négatif) et, de plus en plus, à la spéculation foncière.

En 2016, on recensait 491 accaparements de terres à grande échelle engagés au cours de la dernière décennie. Ces transactions portent sur plus de 30 millions d'hectares dans 78 pays (environ la moitié de la superficie de la France).

- Soutenir les ONG telles *Oxfam* ou *CCFD-Terres Solidaires* pour demander à la Banque Mondiale de geler les grandes transactions foncières qu'elle finance, mais aussi pour établir des normes équitables qui protégeront les droits des personnes pauvres en leur donnant un accès prioritaire aux terres pour une alimentation locale, tout en favorisant les circuits courts à l'échelle des territoires.
- Impulser une réforme radicale de la NASAN (Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition) afin que soit assurées :
 - la transparence, l'inclusion et la participation active de la société civile, la traçabilité et la redevabilité de l'initiative ;
 - la réorientation des financements et des engagements politiques en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la souveraineté alimentaire et de la réduction de la pauvreté ;
 - la cohérence avec les positions françaises déjà établies : favoriser l'agroécologie, lutter contre les accaparements de terres, promouvoir le modèle de gouvernance...

Depuis le lancement de la NASAN par le G8 en mai 2012, la France a émis des réserves sur le fondement même de l'initiative et son mode de fonctionnement. Face aux critiques de la société civile au Nord et au Sud, et en vue de transformer cette initiative en un véritable instrument de soutien aux agricultures familiales en Afrique subsaharienne, la France s'était engagée à influencer la NASAN de l'intérieur.

► AUGMENTER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

L'APD, instrument central de la coopération et de la solidarité internationales, permet de soutenir les politiques sociales, éducatives et de santé, l'aide humanitaire, l'appui aux infrastructures, le renforcement de la société civile, la promotion d'une gouvernance plus démocratique, les programmes d'adaptation aux changements climatiques, etc. Ainsi, elle couvre tous les champs de l'agenda du développement durable sur lequel s'est accordée la communauté internationale pour l'horizon 2030. Même si elle n'en constitue pas l'unique levier, elle demeure essentielle et doit donc être dotée de moyens à la hauteur de cette ambition.

Lors de la Conférence internationale qui s'est tenu en 2015 à Addis-Abeba et qui a défini ses modalités de financement, les pays riches ont réaffirmé leur engagement, vieux de 50 ans, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement.

La France ne consacre à l'APD que 0,37 % de son revenu national brut, contrairement aux Britanniques qui ont atteint les 0,7 % et aux pays scandinaves qui font encore mieux. Grâce à la taxe sur les transactions financières (TTF), l'APD devrait monter fin 2017 à 0,4 % après une longue tendance à la baisse.

- Hisser l'APD à 0,7 % du revenu national brut (RNB) dans les 5 ans, essentiellement sous forme de dons et non de prêts ou d'annulation de dettes antérieures.
- Augmenter spécifiquement de 10 % par an les crédits de l'aide publique au développement durable, en garantissant qu'il ne s'agisse pas d'annulation de dettes et en veillant à ce que ce ne soit pas en échange de marchés pour les entreprises comme c'est souvent le cas.
- Cibler systématiquement les populations les plus vulnérables : femmes, enfants, adolescents, personnes âgées et en situation de dépendance.

► **Cette dernière mesure est promue par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► SOUTENIR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Outre la tendance à la baisse de l'APD française, le soutien accordé aux ONG est extrêmement faible comparé aux autres pays de l'OCDE. La France accorde environ 10 fois moins de crédits que l'Allemagne, 20 fois moins que le Royaume-Uni, et même 4 fois moins que l'Espagne. Les ONG françaises souffrent d'une insuffisance structurelle et culturelle des moyens qui leur sont attribués, notamment de la part des pouvoirs publics, que ce soit en valeur absolue ou en termes de taux de cofinancement.

Pourtant, l'intérêt de faire transiter une partie significative de l'aide extérieure par les ONG a été souligné par les analyses d'institutions nationales et internationales : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'Agence française de développement, l'OCDE, les États membres de l'Union européenne, le Parlement européen, la Cour des comptes européenne, etc. En outre, 67 % de l'opinion publique y est favorable.

Le secteur des ONG française pèse 1 milliard d'euros, dont seulement 6 % proviennent d'aides publiques. L'essentiel des ressources de ces organisations, ce sont les dons des 3 millions de donateurs individuels qui représentent 59 % du total. Cela reste faible comparé aux ONG britanniques, qui pèsent 4 milliards d'euros dont près de 40 % sont perçus sous forme d'aides gouvernementales. Selon l'OCDE, l'État français se place à l'avant-dernier rang du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, devant la Grèce : les ONG françaises sont 12 fois moins financées que dans les autres pays riches.

Outre le fait que l'APD transitant par les organisations de la société civile française est très faible, depuis Jacques Chirac les engagements des présidents français successifs en matière de soutien aux ONG n'ont jamais été tenus, ce qui a de graves conséquences sur le monde associatif français : certaines ONG luttent pour survivre ; les emplois sont rares et le bénévolat trop fréquent, incitant les meilleures expertises à partir à l'étranger ; sur le terrain, la notoriété et l'influence des organisations françaises reculent face à des ONG largement soutenues par leurs pouvoirs publics ; elles se tournent de plus vers d'autres bailleurs de fonds, qui peuvent imposer leurs méthodes et feuilles de route au détriment des approches spécifiques françaises pourtant appréciées par les pouvoirs publics et les partenaires privés et associatifs dans le monde entier.

C'est pourquoi nous soutenons les propositions de *Coordination SUD* :

- L'État doit maintenir son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'APD et atteindre cet objectif au plus tard en 2022, terme du prochain mandat présidentiel. Parallèlement, les crédits budgétaires d'APD votés en loi de finances doivent donc augmenter impérativement de 10 % par an jusqu'en 2022
- L'État doit également s'engager dès maintenant à inscrire un budget de 200 millions d'euros de financements aux ONG dans le Projet de loi de finances (PLF) de 2017, conformément à l'engagement du président François Hollande.
- L'effort doit ensuite se poursuivre afin de porter progressivement le montant annuel des crédits d'APD transitant par les ONG à 1 milliard d'euros d'ici 2022, pour se rapprocher de la moyenne des pays du CAD. Et dans la perspective de la croissance des moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement durable en 2030, la France doit porter son soutien aux ONG à 1,5 milliard d'euros d'ici 2027.
- Pour permettre le suivi de ces engagements, la France doit indiquer, chaque année, dans les annexes budgétaires de la loi de finances, le montant de l'APD globale alloué aux ONG et le détail de ce calcul.

► **Voir** <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/plaidoyer-financement-ong-VF.pdf>

► DÉNONCER LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LES PAYS DU SUD

Depuis les années 2000, l'Union européenne a négocié avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) des Accords de Partenariat Économique (APE) en substitution aux anciens accords de Lomé et de Cotonou, ce dernier ayant été qualifié de « baiser de la mort de l'Europe à l'Afrique » par nombre d'économistes africains comme d'experts européens.

Dans le cadre des APE, les pays du Sud concernés sont amenés à ouvrir leurs marchés à la plupart des produits en provenance de l'Union européenne en rendant réciproques les avantages consentis aux produits africains sur le marché européen, ce qui risque de détruire dans l'œuf des filières industrielles qui ont des difficultés à émerger. L'Europe met par là même gravement en péril le développement de certains secteurs économiques dans ces pays, ainsi que les processus d'intégration régionale.

En Afrique de l'Ouest, le manque à gagner est estimé à plus de 2,3 milliards d'euros cumulés sur quinze ans.

Le lait sénégalais, produit par les milliers de vaches des éleveurs peuls du nord du pays, est quatre fois plus taxé que le lait en poudre en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Europe.

- Dénoncer les risques importants de la libéralisation des marchés pour le développement des pays du Sud et notamment les marchés agricoles et alimentaires, du fait des APE, ainsi que les pressions exercées par l'Union européenne en vue de la signature des APE et la mise en œuvre des accords intérimaires qui constituent une menace pour les processus d'intégration régionale.
- Reconnaître le droit des pays en développement de protéger leurs marchés des importations afin de garantir leur sécurité alimentaire et leur développement économique et social dans le cadre de stratégies régionales d'intégration.

► RÉGLEMENTER L'IMPORTATION DES « MINÉRAIS DE SANG »

Les minerais de sang – étain, tantale, tungstène et or – sont utilisés dans de nombreux objets, notamment les smartphones, les téléviseurs et les ordinateurs, mais aussi en bijouterie. À l'autre bout de la chaîne, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et ailleurs, leur exploitation, souvent contrôlée par des groupes armés, attise les violences et les atteintes aux droits humains. Si les États-Unis ont commencé à s'attaquer au problème en 2010, l'Union européenne est restée longtemps perdue dans ses atermoiements, les entreprises du vieux continent s'opposant à toute régulation les contraignant à un devoir de vigilance sur les atteintes aux droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement ou à des analyses de risque pour s'assurer que leurs minerais ne proviennent pas d'opérations illicites dans des zones de conflits.

Les débats européens sur les minerais de sang constituent l'un des épisodes du combat pour la régulation des multinationales et de leurs impacts sociaux et environnementaux, entre démarches volontaires et normes contraignantes.

- Donner à l'Union européenne l'impulsion pour imposer des règles contraignantes à tous les acteurs concernés, depuis les importateurs de minerais bruts jusqu'aux industriels qui utilisent ces minerais pour fabriquer des composants et à ceux qui les utilisent dans leurs produits, à l'opposé de la politique de la Commission et du Conseil européen, soutenus par les industriels, qui ne proposent que des certificats volontaires de responsabilité, gérés par les entreprises elles-mêmes.

► RENFORCER NOS PARTENARIATS AVEC L'AFRIQUE

La France doit prendre la mesure de l'émergence économique et sociale de l'Afrique qui en fera l'un des pôles majeurs de la mondialisation du XXI^e siècle. L'Afrique est en effet, depuis plus d'une décennie et même si le phénomène s'est ralenti en 2016, un continent en pleine croissance économique (5 % par an en moyenne), juste derrière l'Asie et loin devant l'Europe. Certes, elle ne représente encore que 2 % du commerce mondial mais cette proportion augmente continuellement.

L'indice de développement humain s'est amélioré de 15,6 % entre 2000 et 2010 pour la seule Afrique subsaharienne. Les classes moyennes africaines représentent entre 300 et 500 millions d'individus. Selon l'ONU, la population africaine devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre quasiment 2 milliards d'individus.

Au-delà de l'augmentation, essentielle, de l'APD à hauteur de 0,7 % du RNB, il convient de favoriser le développement économique de l'Afrique :

- Poursuivre et amplifier les mesures révisant la politique française de visas économiques afin de faciliter la circulation des acteurs économiques entre la France et l'Afrique.
- Relancer la formation du capital humain, la coopération universitaire et de recherche, les échanges intellectuels, et les orienter vers le développement.
- Soutenir le financement des infrastructures.
- Réduire le coût de mobilisation des capitaux privés et des primes de risque appliquées à l'Afrique, notamment en introduisant à l'OCDE une proposition de réexamen technique du modèle d'évaluation des risques financiers africains et, au plan national, ouvrir aux fonds propres le guichet ARIZ (Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention) de l'AFD, de manière à couvrir également les prises de participations pour encourager les projets de l'économie sociale, solidaire et écologique.
- Contribuer au renforcement des capacités de financement de l'économie africaine.
- Augmenter les capacités d'intervention de l'Union européenne en faveur de l'Afrique en élargissant les possibilités d'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI) en Afrique.
- Favoriser le développement économique en mobilisant les bailleurs de fonds et en facilitant les transferts de technologie.
- Promouvoir l'économie responsable et l'engagement sociétal des entreprises françaises intervenant en Afrique (dans les processus d'appels d'offres des financements de l'AFD, dès la pré-qualification).
- Accompagner l'intégration régionale de l'Afrique.
- Renouveler les relations de la France avec l'Afrique. Souhaitant, à juste titre, sortir de la « Françafrique », la France a laissé le champ libre à d'autres (Chine, États-Unis...) dont les pratiques sont souvent encore plus critiquables. Il s'agit donc de construire un nouveau partenariat, respectueux des droits des Africains, à l'écoute de leurs demandes et en lien avec la société civile africaine qui se développe.
- Associer davantage la diaspora africaine à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique africaine de la France, à la conception et à la participation à des projets d'échange et de coopération.
- Développer les projets professionnels (entrepreneuriat, commerce, artisanat, etc.) des migrants souhaitant rentrer dans leur pays d'origine par une aide financière, une formation et un soutien aux projets avant le départ, puis un accompagnement sur place par les services consulaires et les ONG.
- Augmenter le nombre des Volontaires internationaux en entreprises (VIE) en Afrique subsaharienne et donner une plus grande place aux Volontaires de solidarité internationale (VSI) orientés vers les secteurs économiques.
- Mieux associer les collectivités territoriales, en particulier les régions, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique économique africaine de la France et favoriser les projets de co-développement et d'échanges entre collectivités territoriales du Nord et du Sud.
- Faire de la France un espace d'accueil favorable aux investissements financiers, industriels, commerciaux et culturels africains.

► REPENSER LA DÉFENSE ET LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Sans sous-estimer les défis de sécurité et de défense qui se posent aujourd'hui et se poseront demain, il nous semble qu'il est temps d'impulser une dynamique de paix dans le monde, c'est-à-dire de mobiliser les forces armées sur la mise en place des conditions propices à la paix plutôt que de réduire leur travail à la défense ou l'attaque. Le ministère de la Défense sera rebaptisé *ministère de la Paix et de la Défense*.

Jusqu'à présent, la France a fait de la dissuasion nucléaire l'alpha et l'oméga de sa politique de défense. Une politique qui est sacralisée et dont toute remise en cause est quasiment assimilée à un désamour de la France, pour des raisons historiques (héritage reçu du général de Gaulle, crainte de revivre la crise de Suez de 1956 ou, pire, la défaite de 1940) et politiques (consensus des partis majoritaires), ainsi qu'en raison d'une croyance dans ce que confère la bombe : le prestige, le respect, le rang international.

La France est au troisième rang des puissances nucléaires militaires avec un arsenal « de moins de 300 ogives » réparti sur les composantes sous-marine et aérienne.

Le temps de la « ligne Maginot nucléaire » a vécu. Le souvenir de ce système de défense de l'entre-deux-guerres est à l'image de notre politique de dissuasion. Elle repose sur un système d'armement et de prises de décisions complexes, extrêmement lourdes à mettre en œuvre et très coûteuses, un système qui, comme l'ont écrit MM. Alain Juppé, Michel Rocard, Alain Richard et Richard Norlain dans une tribune publiée par *Le Monde* en 2009, « connaît des angles morts de plus en plus larges ». Les armes nucléaires ne sont d'aucune efficacité contre les menaces et les défis sécuritaires qui pèsent sur la France aujourd'hui. Pire, la dissuasion nucléaire accapare une partie du budget qui devrait être employé pour renforcer les forces conventionnelles (renseignements, moyens spatiaux, protection des espaces maritimes, etc.) et celles de sécurité intérieure. En restant sur des concepts d'un temps qui n'existe plus – ceux de la guerre froide –, nous mettons en danger nos forces, nos concitoyens et plus largement la sécurité internationale.

Si la dissuasion est l'ultime protection, alors pourquoi l'histoire des puissances nucléaires depuis 1945 recèle-t-elle autant d'exemples démontrant le contraire ? Pourquoi les États-Unis, seul État à disposer d'un arsenal nucléaire en 1948, ne sont-ils pas parvenus à empêcher le blocus soviétique de Berlin ? Pourquoi la peur de l'arme atomique américaine n'a-t-elle pas empêché la Chine de secourir la Corée du Nord en mauvaise posture en 1950 ?

La politique de dissuasion est composée de la Force océanique stratégique (4 sous-marins lanceurs d'engins) et de la Force aérienne stratégique (40 avions Rafale). Ces deux composantes disposent actuellement des systèmes d'armes les plus sophistiqués (missiles balistiques M51 et de croisières ASMP-A), mis en service il y a moins de sept ans. Les porteurs de ces armes (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et Rafale) sont à la pointe de la technologie et de la technique militaire et assurent la crédibilité de nos forces armées. À ce jour, rien ne justifie de vouloir en moderniser l'ensemble, c'est-à-dire de construire les nouveaux systèmes d'armes promus par les industriels, qui entraîneraient un doublement du budget de la dissuasion (six milliards d'euros par an pendant au moins dix ans).

Comme dans le nucléaire civil, des coûts cachés existent (recherche duale menée avec le CEA, démantèlement des missiles...) et d'autres seront payés par les générations futures (démantèlement des installations nucléaires militaires de Pierrelatte et de Marcoule à l'horizon 2040/2050 et gestion des déchets nucléaires militaires).

Enfin, les armes nucléaires posent un problème de sécurité globale, c'est indéniable, sinon la communauté internationale ne combattrait pas la prolifération nucléaire. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, il existe une solution crédible pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Une très large majorité du monde a en effet mis en œuvre en processus à l'ONU pour interdire les armes nucléaires, dernière arme de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction complète. Ce traité sera la première marche pour créer les conditions favorables à un monde sans armes nucléaires. Les négociations de ce futur traité ont commencé en mars 2017, mais le pouvoir politique français actuel a refusé d'y envoyer une représentation diplomatique.

En 2013, le président Hollande a décidé d'exclure le sujet de la dissuasion nucléaire de toutes les discussions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

C'est pourquoi nous estimons que, dans un État démocratique comme la France, il n'est plus possible d'éviter un débat réfléchi et complet sur la dissuasion nucléaire. Nous proposons de :

- Geler le budget de la dissuasion nucléaire et ne pas moderniser cette force jusqu'en 2020. Maintenir en l'état le budget de la dissuasion, sans remettre en cause son fonctionnement, mais en dégagant des moyens budgétaires alloués à d'autres secteurs de la défense (renseignement, hélicoptères, patrouilleurs hauturiers par exemple), dont les besoins sont vitaux pour assurer la protection de nos concitoyens et de notre environnement.
- Lancer un *Grenelle de la Dissuasion*, sous forme d'un vaste processus démocratique de débat sur la dissuasion et le désarmement nucléaires et ce jusqu'en 2020, date de la prochaine Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Trois années – où cette force continuera d'exister avec un budget constant – permettront sans précipitation d'entendre tous les corps de la société (diplomates, militaires, parlementaires, universitaires, juristes, humanitaires, industriels, scientifiques, religieux, ONG...) pour disposer d'une réflexion complète.

Il est temps de confronter la réalité que cette force est censée nous apporter avec la réalité de toutes ses conséquences, politique, militaire, humanitaire, sanitaire, environnementale, économique, juridique, dont l'une d'elle est – et il ne faut jamais l'oublier – un risque de changement brutal et total de la société humaine.

- Faire de la France une partie prenante des négociations onusiennes. Il n'est pas admissible pour un État comme la France, membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, de pratiquer la politique de la chaise vide, de s'écarter de ses responsabilités et de ne pas siéger à côté de certains États européens. Discuter et négocier sont la base de la construction d'un monde meilleur et de la diplomatie que nous voulons construire. Nous serons donc partie prenante de ces débats pour faire avancer la sécurité globale de notre planète.

► ŒUVRER POUR LA CRÉATION À L'ONU D'UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉCOLOGIQUE ET MILITER POUR LA SANCTUARISATION DE L'ARCTIQUE

Constituer un groupe de pays moteurs pour présenter aux Nations unies un projet de création d'un *Conseil de sécurité écologique* à l'image du Conseil de sécurité existant, pour assurer que soient intégrées aux politiques nationales les questions majeures d'environnement et de soutenabilité.

Notamment, proposer un accord international de sanctuarisation de l'Arctique, à l'instar de l'Antarctique, incluant l'interdiction d'exploiter les ressources minières, combustibles fossiles inclus. Il est anormal que les huit pays du Conseil de l'Arctique décident en vase clos de l'exploitation d'une zone géographique dont l'avenir est en enjeu critique pour la Terre entière. La déclaration d'Ottawa de 1996 des pays riverains avait pour objectif de « promouvoir le développement durable » de l'Arctique, cependant les politiques menées par MM. les présidents Poutine et Trump trahissent l'esprit de cette déclaration. La gestion de l'Arctique et de ses ressources doit devenir un sujet traité par l'ensemble des États-membres de l'ONU.

Bien entendu, nous ne nous leurrerons pas sur la difficulté de faire passer un tel accord étant donné la possibilité pour les États-Unis et la Russie de revendiquer une souveraineté sur une partie de l'Arctique vu leur position géographique. Aussi, au-delà du travail de fond diplomatique, nous encouragerons et soutiendrons l'organisation de campagnes de sensibilisation publiques via des organisations non gouvernementales, afin de susciter l'émergence d'une pression internationale des peuples propre à faire évoluer la situation de blocage néfaste dans laquelle nous nous trouvons.

► FAIRE RESPECTER LE DROIT RELATIF AUX EXPORTATIONS DE DÉCHETS ET DURCIR LES SANCTIONS POUR LES CONTREVENANTS

Les pays du Sud ne sont pas notre poubelle. Des textes contraignants existent qui sont censés encadrer la circulation des déchets : la Convention de Bâle, ratifiée en 2011, interdit aux pays de l'OCDE d'exporter des déchets dangereux vers les pays en développement et impose un contrôle de leur circulation ; elle renforce la Convention de Bamako de 1991, qui interdit aux pays africains d'importer des déchets dangereux. Il en est de même pour l'interdiction de désosser de vieux cargos car ceux-ci contiennent des éléments dangereux (amiante, plomb...) que les pays du Sud ne sont pas en mesure de traiter suivant les normes internationales en vigueur.

Pourtant, l'application des textes et le contrôle des exports/imports de déchets laissent à désirer. On constate de nombreux transferts détournés avec la complicité de pays tiers et celle des autorités des pays du Sud.

C'est pourquoi nous souhaitons instiguer la création d'une force d'intervention internationale, au sein de laquelle sera mobilisée notre Marine nationale, dont la priorité sera de renforcer les dispositifs de contrôle en mer. À terme, nous espérons pouvoir recycler l'intégralité de nos déchets nocifs sur le territoire français et en éliminer l'exportation vers des pays plus pauvres où ils finissent actuellement dans des décharges à ciel ouvert à perte de vue et où ils contribuent à la pollution parfois irréversible de l'environnement, rendent les nappes phréatiques insalubres et constituent quelque fois un problème grave de santé publique...



- **Nous remercions chaleureusement Mme. Anne Joubert du réseau *Les Expertes France* pour l'ensemble de ses précieux travaux, qui sont à la base des nôtres, ainsi que M. Jean-Marie Collin, directeur pour la France et les pays francophones du PNND (*Parlementaires pour la Non-prolifération et le Désarmement Nucléaire*), vice-président de l'IDN (*Initiatives pour le Désarmement Nucléaire*) et chercheur associé au GRIP (*Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité*).**